



2

3

4

1 & 2. LA PETITE AMAZONIE, OU MARAIS DE MALAKOFF, EST UNE ZONE NATURA 2000 AU CŒUR DE L'AGGLOMÉRATION NANTAISE SUR LAQUELLE ON TROUVE DES VACHES ÉCOSSAISES. • 3. CULTURES FOURRAGÈRES SUR D'ANCIENNES TERRASSES VITICOLES AVEC LE CANIGOU EN ARRIÈRE-PLAN. • 4. PASTORALISME À PROXIMITÉ DU QUARTIER DU MOULIN À VENT DE PERPIGNAN.

>>> Nantes métropole

Planifier les réseaux verts

La cohérence par les documents d'urbanisme

Les coulées vertes de l'agglomération nantaise participent à l'identité du territoire. Corridors écologiques entre la ville et la campagne au service de la faune, de la flore et des habitants, leur existence a vu le jour dans un contexte de fortes pressions induites par la dynamique de l'agglomération sur les espaces naturels et agricoles (pressions d'ailleurs croissantes au cours des vingt dernières années). Ce résultat ne serait pas advenu sans la volonté politique des élus locaux (communaux, intercommunaux et métropolitains) de mettre en place une démarche de planification concertée visant à garantir les grands équilibres entre espaces urbains et naturels tout en répondant aux besoins d'un développement durable du territoire : objectif traduit dans les documents d'urbanisme.

En 2001, l'agence d'urbanisme de l'agglomération nantaise établit une charte de développement et d'aménagement. Dépassant les dispositifs de protection et d'inventaires européens, nationaux ou départementaux (Natura 2000, Znieff, Zico, Espaces naturels sensibles), ce document répond à la nécessité de développer une gestion plus économe de l'espace et des ressources naturelles pour une meilleure maîtrise de l'étalement urbain ; au besoin d'une agriculture pérenne et respectueuse de l'environnement ; au choix de la protection et de la valorisation du patrimoine naturel et du paysage en renforçant le maillage des sites naturels et les coupures vertes.

Ces grands principes sont transposés et précisés dans les documents d'urbanisme et de planification relevant des différentes échelles territoriales. Ainsi, à l'échelle de la métropole estuarienne Nantes-Saint-Nazaire (57 communes, 766 000 habitants), le schéma de cohérence territorial (Scot) cartographie les grands principes d'organisation de l'espace. Opposable aux communes, ce document de planification positionne, par exemple, les espaces remarquables qui joueront un rôle essentiel de rupture naturelle d'urbanisation.

À l'échelle intercommunale, le plan d'aménagement et de développement durable (Padd) précise les orientations de la politique communautaire, déclinée ensuite dans les plans locaux d'urbanisme (Plu) à l'échelle de

chacune des communes. C'est à cette échelle que les principes du schéma de cohérence territorial (Scot) se traduisent en urbanisme réglementaire, notamment sous forme de zone naturelle non urbanisable ou agricole (ZN, ZA). Ce cadre réglementaire rend possible la mise en œuvre opérationnelle de programmes structurants : c'est ainsi que sur le territoire de Nantes métropole, l'eau, la forêt, l'agriculture périurbaine, les cheminements piétons, les zones humides, la conservation d'espèces... donnent lieu à des actions spécifiques, complémentaires entre elles, pour un meilleur *continuum* des espaces naturels et agricoles.

Avec un peu de recul, on s'aperçoit que trois conditions sont déterminantes pour la réussite de la mise en œuvre de ce type de politique. Toutes trois nécessitent un travail de fond important : l'articulation des échelles territoriales d'une part, en se focalisant de l'échelon communal jusqu'à l'aire urbaine ; la cohérence des outils de planification aux différents niveaux, d'autre part. Et, enfin, la gouvernance locale puisqu'il s'agit d'associer les habitants, élus, associations, agriculteurs à une vision à long terme du développement durable du territoire. On peut ainsi dire qu'espace, temps et gouvernance sont les trois clés de la réussite. ■

MARYLINE GUILLARD
JOSETTE GARCIA-MELGARES
MISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET ESPACES NATURELS

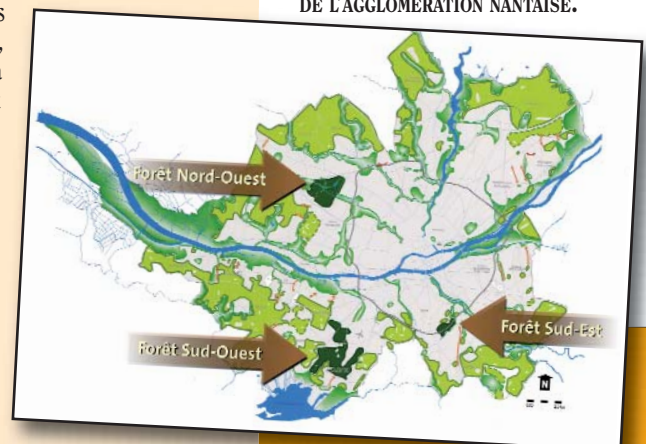
>>> Mél :
maryline.guillard@
nantesmetropole.fr

En savoir plus

<http://www.nantesmetropole.fr>
Rubrique « Développer », puis « La qualité de vie », puis « L'éco métropole ».

L'articulation des documents d'urbanisme et la programmation urbaine permettent la mise en réseau d'espaces naturels. L'intérêt de travailler très en amont avec les diverses collectivités s'illustre ici, sur le territoire de Nantes métropole.

CHARTRE DE DÉVELOPPEMENT
ET D'AMÉNAGEMENT
DE L'AGGLOMÉRATION NANTAISE.



© AURAN Nantes Métropole

- Espace agricole durable
- Espace agricole d'intérêt paysager
- Trame des milieux naturels sensibles
- Forêt urbaine : site à expertiser
- Coupure verte